

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 14 JUIN 2019

DELIBERATION N° 2019-10

Budget supplémentaire 2019

Le quatorze juin deux mille dix-neuf à neuf heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni dans ses locaux, 3 rue de la Lionne à Orléans, sur convocation de Madame Michelle RIVET, Présidente, en date du quatre juin deux mille dix-neuf.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET – Région Centre-Val de Loire
Patrick BERTRAND – Agence française pour la biodiversité
Marine COLOMBEY – Agence française pour la biodiversité
Christophe CHASSANDE – DREAL Centre-Val de Loire
Anne-Marie THOMAS – Com. com. Grand Chambord
Nathalie SAVATON – Tours Métropole Val de Loire
Stéphanie ANTON – Ville d'Orléans
Jean-Michel VINÇOT – Ville d'Orléans (Suppléant)
Dominique DE VILLEBONNE – Office National des Forêts

Marion GOSSELIN – IRSTEA
Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Anne BIGNOLAS – Personnel ARB (suppléante)
Nelly LARCHEVÊQUE – CEN Centre-Val de Loire
Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Aline CHÉRENCÉ – URCPIE
Denis LEGRET – Asso. des fédérations de pêche CVL
Marie-Thérèse FLEURY – CRPF

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – Agence rég. biodiversité CVL
Mylène MOREAU – Agence rég. biodiversité CVL
Pauline D'ARMANCOURT – Agence rég. biodiversité CVL
Pascale LARMANDE – Agence rég. biodiversité CVL
Cécile LE MEUNIER – Agence rég. biodiversité CVL
François BARRAULT – Tours Métropole Val de Loire

Samuel SEMPÉ – ONCFS
Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Annie MANDION – Graine Centre-Val de Loire
Anaïs VALANCE – DRAAF
Thérèse PLACE – DREAL

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

la nécessité d'intégrer au budget 2019 :

- les amortissements liés au transfert opéré entre l'EcoPôle et l'ARB Centre-Val de Loire,
- des compléments/ajustements en investissement et en fonctionnement et notamment l'ouverture d'une enveloppe pour l'acquisition de matériel informatique en cas de besoin,
- l'ouverture de nouveaux comptes liés à la mise en place du prélèvement à la source (gestion des centimes),

Décide à l'unanimité

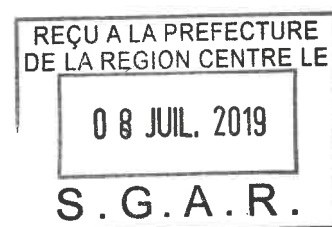
d'approuver le budget supplémentaire 2019 présenté en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

La Présidente de séance



Madame Michelle RIVET



N° 0396

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE

Numéro SIRET : **20008703900018**

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE DU CENTRE

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL A.R.B.

ANNEE 2019

Code INSEE 45234	AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE BUDGET PRINCIPAL A.R.B.	BS 2019
-----------------------------------	--	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	100,00	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	13,81	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	85,12	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE - 45 - BUDGET PRINCIPAL A.R.B.	BS	2019
---	-----------	-------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	28 371,64	28 371,64
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	28 371,64	28 371,64

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	11 298,91	11 298,91
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	11 298,91	11 298,91
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	39 670,55	39 670,55

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	417 850,00	0,00	17 062,73		434 912,73
012	Charges de personnel et frais assimilés	241 450,00	0,00	0,00		241 450,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	10,00		10,00
Total des dépenses de gestion courante		659 300,00	0,00	17 072,73		676 372,73
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		659 300,00	0,00	17 072,73		676 372,73
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			11 298,91		11 298,91
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				11 298,91		11 298,91
TOTAL		659 300,00	0,00	28 371,64		687 671,64

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

687 671,64

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	7 300,00	0,00	0,00		7 300,00
70	Produits des services, du domaine et ventes div		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	557 500,00	0,00	24 985,00		582 485,00
75	Autres produits de gestion courante	94 500,00	0,00	10,00		94 510,00
Total des recettes de gestion courante		659 300,00	0,00	24 995,00		684 295,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		659 300,00	0,00	24 995,00		684 295,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			3 376,64		3 376,64
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				3 376,64		3 376,64
TOTAL		659 300,00	0,00	28 371,64		687 671,64

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

687 671,64

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

7 922,27

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	1 000,00		1 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	6 922,27		6 922,27
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	7 922,27		7 922,27
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement			0,00	7 922,27		7 922,27
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			3 376,64		3 376,64
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				3 376,64		3 376,64
TOTAL			0,00	11 298,91		11 298,91

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 11 298,91

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			11 298,91		11 298,91
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement				11 298,91		11 298,91
TOTAL			0,00	11 298,91		11 298,91

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 11 298,91

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)

7 922,27

AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE - 45 - BUDGET PRINCIPAL A.R.B.	BS	'2019
---	-----------	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	17 062,73		17 062,73
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	11 298,91	11 298,91
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	17 072,73	11 298,91	28 371,64

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

28 371,64

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 376,64	3 376,64
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	6 922,27	0,00	6 922,27
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	7 922,27	3 376,64	11 298,91

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

11 298,91

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	24 985,00		24 985,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	10,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	3 376,64	3 376,64
Recettes de fonctionnement - Total		24 995,00	3 376,64	28 371,64

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

28 371,64

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		11 298,91	11 298,91
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	11 298,91	11 298,91

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

11 298,91

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	417 850,00	17 062,73	
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à amén.	97 100,00	0,00	
60611	Eau et assainissement	600,00	0,00	
60612	Énergie - Électricité	7 800,00	0,00	
60613	Chauffage urbain	3 500,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	300,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	1 200,00	0,00	
6132	Locations immobilières	114 000,00	0,00	
614	Charges locatives et de copropriété	6 500,00	0,00	
6156	Maintenance	7 550,00	0,00	
6161	Assurance multirisques	1 500,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	0,00	
6188	Autres frais divers	1 050,00	0,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	300,00	500,00	
6228	Divers	68 150,00	15 562,73	
6236	Catalogues et imprimés	11 500,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	1 000,00	
6257	Réceptions	42 250,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	2 000,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	5 250,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 800,00	0,00	
63512	Taxes foncières	17 000,00	0,00	
63513	Autres impôts locaux	19 500,00	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	241 450,00	0,00	
6331	Versement de transport		250,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	900,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	3 200,00	0,00	
64131	Rémunérations	170 000,00	-650,00	
64138	Autres indemnités		400,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	59 500,00	-6 900,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	7 200,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		6 900,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	650,00	0,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		10,00	
65888	Autres		10,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		659 300,00	17 072,73	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		659 300,00	17 072,73	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		11 298,91	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles		11 298,91	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			11 298,91	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio.		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			11 298,91	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		659 300,00	28 371,64	

AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE - 45 - BUDGET PRINCIPAL A.R.B.	BS	'2019
---	-----------	--------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

	+
RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 371,64

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	7 300,00	0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	7 300,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	557 500,00	24 985,00	
74718	Autres	265 000,00	0,00	
7472	Régions	265 000,00	24 985,00	
7478	Autres organismes	27 500,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	94 500,00	10,00	
752	Revenus des immeubles	94 500,00	0,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante		10,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		659 300,00	24 995,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		659 300,00	24 995,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		3 376,64	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs) (7)		3 376,64	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			3 376,64	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		659 300,00	28 371,64	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 371,64
---	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		1 000,00	
2051	Concessions et droits similaires		1 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		6 922,27	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		3 300,00	
2184	Mobilier		3 622,27	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement			7 922,27	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			7 922,27	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		3 376,64	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)		3 376,64	
13912	Régions		3 376,64	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			3 376,64	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			11 298,91	

+

RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 298,91
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	
Total des recettes financières			0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES			0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		11 298,91	
28051	Concessions et droits similaires		4 723,64	
28181	Installations générales, agencements et aménagements div		4 225,75	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 994,08	
28184	Mobilier		355,44	
28188	Autres immobilisations corporelles		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			11 298,91	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			11 298,91	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			11 298,91	

+

RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 298,91
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE - 45 - BUDGET PRINCIPAL A.R.B.	BS	2019
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Opérations non ventilables	Services généraux administrat° publiques	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains,	Action économique	
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 922,27	0,00	7 922,27
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 922,27	0,00	7 922,27
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 298,91	0,00	11 298,91
RAR N-1 et reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 298,91	0,00	11 298,91
RECETTES												
Total recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 298,91	0,00	11 298,91
RAR N-1 et reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 298,91	0,00	11 298,91

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 371,64	0,00	28 371,64
RAR N-1 et reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 371,64	0,00	28 371,64
RECETTES												
Total recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 371,64	0,00	28 371,64
RAR N-1 et reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 371,64	0,00	28 371,64

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-14 et L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 298,91	0,00	11 298,91
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 922,27	0,00	7 922,27
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 922,27	0,00	6 922,27
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00	0,00	3 300,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 622,27	0,00	3 622,27
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 376,64	0,00	3 376,64
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 376,64	0,00	3 376,64
13912	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 376,64	0,00	3 376,64

RECETTES

Total recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 298,91	0,00	11 298,91
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 298,91	0,00	11 298,91
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 298,91	0,00	11 298,91
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 723,64	0,00	4 723,64
28181	Installations générales, agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 225,75	0,00	4 225,75
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 994,08	0,00	1 994,08
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355,44	0,00	355,44

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 371,64	0,00	28 371,64
Dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 072,73	0,00	17 072,73
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 062,73	0,00	17 062,73
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 562,73	0,00	15 562,73
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
Dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 298,91	0,00	11 298,91
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 298,91	0,00	11 298,91
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 298,91	0,00	11 298,91

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 371,64	0,00	28 371,64
Recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 995,00	0,00	24 995,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 995,00	0,00	24 995,00
7472	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 995,00	0,00	24 995,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
Recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 376,64	0,00	3 376,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 376,64	0,00	3 376,64
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 376,64	0,00	3 376,64

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE - 45 - BUDGET PRINCIPAL A.R.B.	BS	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	83 Environnement	Total
DEPENSES TOTALES (2)	28 371,64	28 371,64
Dépenses de l'exercice	28 371,64	28 371,64
011 Charges à caractère général	17 062,73	17 062,73
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 298,91	11 298,91
65 Autres charges de gestion courante	10,00	10,00
RECETTES TOTALES (2)	28 371,64	28 371,64
Recettes de l'exercice	28 371,64	28 371,64
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 376,64	3 376,64
74 Dotations, subventions et participations	24 985,00	24 985,00
75 Autres produits de gestion courante	10,00	10,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 83	
	833 Préservation du milieu naturel	
CHAPITRES		
DEPENSES TOTALES (2)	28 371,64	
Dépenses de l'exercice	28 371,64	
011 Charges à caractère général	17 062,73	
012 Charges de personnel et frais assimil	0,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre	11 298,91	
65 Autres charges de gestion courante	10,00	
RECETTES TOTALES (2)	28 371,64	
Recettes de l'exercice	28 371,64	
042 Opérations d'ordre de transfert entre	3 376,64	
74 Dotations, subventions et participation	24 985,00	
75 Autres produits de gestion courante	10,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-3-4-A13

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par la Présidente,
A Orléans, le 14/06/2019
La Présidente,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Orléans, le 14/06/2019

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 18
VOTES : Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 04/06/2019

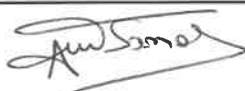
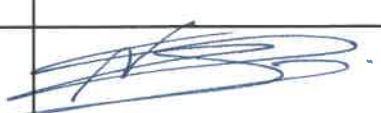
Michelle RIVET - Région Centre-Val de Loire	
Suppléant : Charles FOURNIER	
Charles GIRARDIN - Région Centre-Val de Loire	
Suppléante : Fanny PIDOUX	
Anne LECLERCQ - Région Centre-Val de Loire	
Suppléante : Audrey ROUSSELET	
Christian DUMAS - Région Centre-Val de Loire	
Suppléant : Joël CROTTÉ	
Sabrina HAMADI - Région Centre-Val de Loire	
Suppléante : Alix TERY-VERBE	
Xavier NICOLAS - Région Centre-Val de Loire	
Suppléant : Charles DE GEVIGNEY	
Patrick BERTRAND - Agence française pour la biodiversité	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

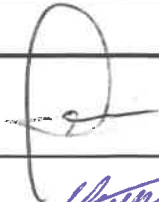
D2

Suppléante : Bénédicte DUROZOI	
Marine COLOMBEY - Agence française pour la biodiversité	
Suppléant : Marc DE MARIA	
Christophe CHASSANDE - DREAL Centre-Val de Loire	
Suppléante : Catherine GIBAUD	
Murièle MILLOT - DRAAF	
Suppléant : Baptiste MAURY	
Jean-Claude MORIN - Département du Cher	
Suppléante : Ghyslaine DE BENGY	
Evelyne LEFEBVRE - Département d'Eure et Loir	
Suppléante : Christelle MINARD	
Annick GOMBERT - PNR de Brenne	
Suppléant : Patrice BOIRON	
Gilles CLEMENT - Communauté de Communes du Grand Chambord	
Suppléante : Anne-Marie THOMAS	
Jean-Luc GALLIOT - Tours Métropole Val de Loire	
Suppléante : Nathalie SAVATON	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Stéphanie ANTON - Ville d'Orléans	
Suppléant Jean-Michel VINÇOT	
Dominique DE VILLEBONNE - Office National des Forêts	
Suppléant : Benoît GARNIER	
Jean-Noël RIEFFEL - ONCFS	
Suppléant : \	
Marion GOSSELIN - IRSTEA	
Suppléant : Frédéric ARCHAUX	
Benjamin VIRELY - personnel ARB	
Suppléante : Anne BIGNOLAS	
Nelly LARCHEVEQUE - CEN Centre-Val de Loire	
Suppléant : Michel PREVOST	
Guy JANVROT - France Nature Environnement Centre-Val de Loire	
Suppléante : Germaine FRAUDIN	
Lénaïg LE NEN - Graine Centre-Val de Loire	
Suppléant : Alexandre ROUBALAY	
Christine-Raïssa BETTAHAR - Fédération des Maisons de Loire	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Suppléant : Cyril MAURER	
Aline CHÉRENCÉ - URCPIE	
Suppléant : Franck HENNEBEL	
Henry FREMONT - Chambre régionale d'Agriculture	
Suppléant : \	
Aymeric SEGUIN - Chambre régionale de Commerce et d'Industrie	
Suppléante : Christelle COCHET	
Alain MACHENIN - Fédération régionale de Chasse	
Suppléante : Aude BOURON	
Denis LEGRET - Association des Fédérations de Pêche CVL	
Suppléante : Isabelle PAROT	
Marie-Thérèse FLEURY- Centre régional de la Propriété Forestière	
Suppléant : Alain DE COURCY	

Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 8/07/18, et de la publication le 8/07/18

A Orléans, le 8/07/18
La Présidente de
l'Agence régionale de la biodiversité
Centre-Val de Loire

